



Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute *Diplômés de 2014*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, le Conseil régional d'Auvergne, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif

d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants présentés au diplôme d'Etat portant, notamment, sur leur devenir à 6 et 12 mois.

Les première et deuxième vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, présentée ci-après, porte sur les diplômés de 2014, soit 1 594 personnes.



LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2015 s'est déroulée de juillet à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balayait l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, forme de la formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, taille, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne était sans emploi, la cause et sa situation détaillée.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2015, **quelques évolutions** :

- ✓ une interrogation portant sur les seuls **diplômés** et non sur l'ensemble des présentés à l'examen,
- ✓ des informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation **collectées**, lorsque cela était possible, **auprès des instituts de formation** (pour 18 des 31 sites),
- ✓ une enquête biannuelle qui devient **annuelle** et portant sur la situation détaillée 12 mois après la sortie de formation, complétée de quelques questions sur un emploi éventuel occupé entre temps (type de contrat, de poste ...).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2014, une session d'examen s'est déroulée pour la formation de masseur-kinésithérapeute (juillet). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 3 ans, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2011.

30 des 63 diplômés interrogés ont répondu aux questionnaires à 12 mois, soit un **taux de réponse de 48%**, inférieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (52%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (52% soit 648 enquêtés pour 1 244 sortants).

Les effectifs enquêtés à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe, du COTEF de formation et éventuellement de la session d'examen**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, Comité Territorial Emploi Formation



LE PROFIL DES ENQUÊTÉS

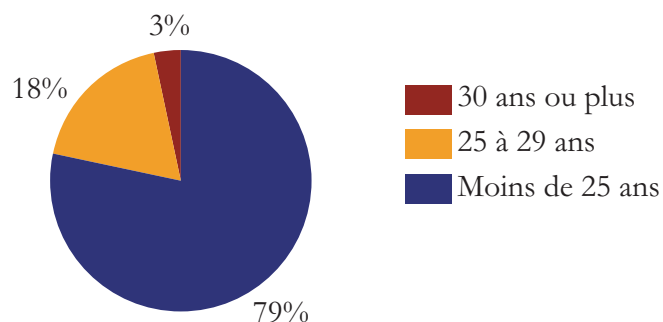
Quel est leur sexe ?



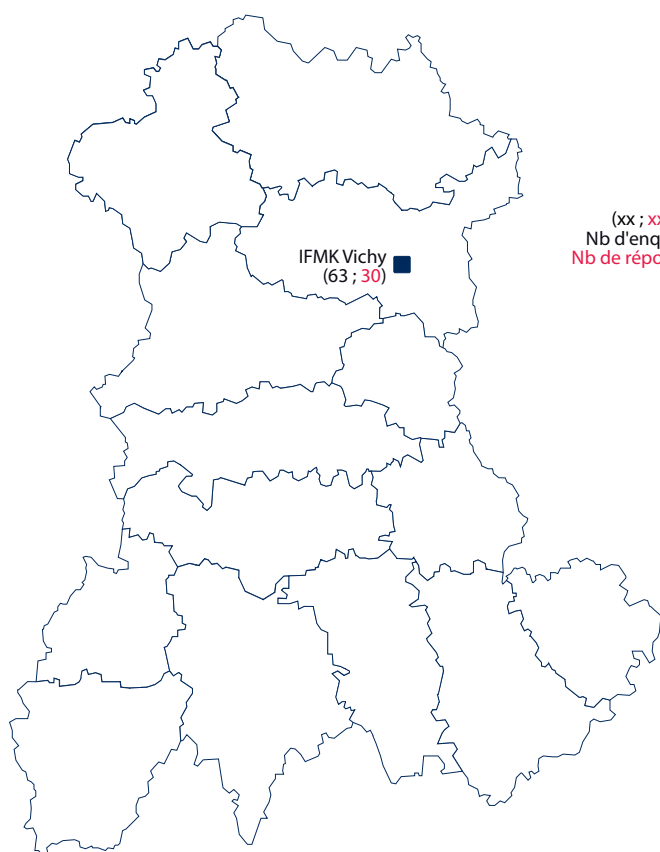
Plus de 3 enquêtés sur 5 sont des femmes.

Près de 80% des diplômés ont moins de 25 ans*.

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



Un seul institut (IFMK) propose une formation de masseur-kinésithérapeute sur la région, à Vichy.

* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge estimé à l'entrée est de 3 ans inférieur.



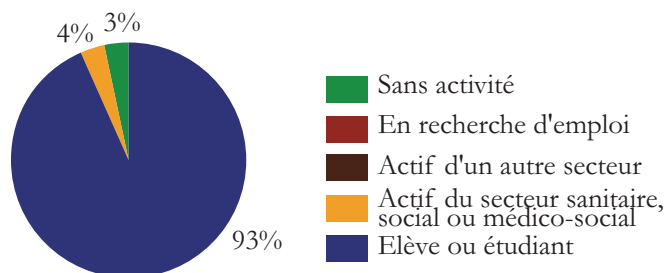
LA SITUATION DES ENQUÊTÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?

74% des enquêtés résidaient sur le COTEF de Vichy avant leur entrée en formation de masseur-kinésithérapeute, 17% sur le territoire de Clermont-Ferrand.

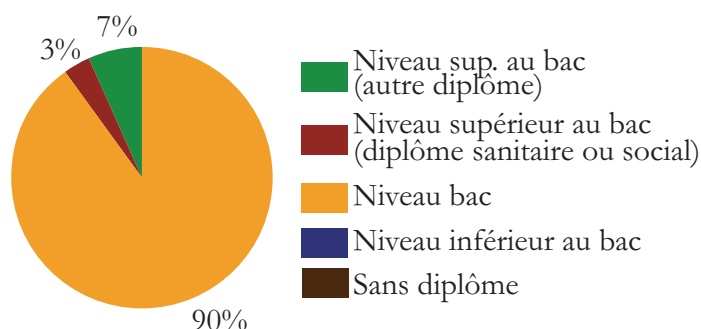
Par comparaison avec les résultats des enquêtes antérieures, ce lieu de résidence semble correspondre à celui de l'année d'APEMK.

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?



Avant l'entrer en formation de masseur-kinésithérapeute, 93% des enquêtés étaient élèves ou étudiants.

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?

90% des enquêtés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation.

Cette répartition est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 90% de Bac S.

A l'entrée en formation, 97% des enquêtés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans (en moyenne depuis 1,1 an).

Avaient-ils suivi une année de PACES/APEMK avant l'entrée dans la formation ?

93% des enquêtés mentionnent le suivi d'une première année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie (APEMK).



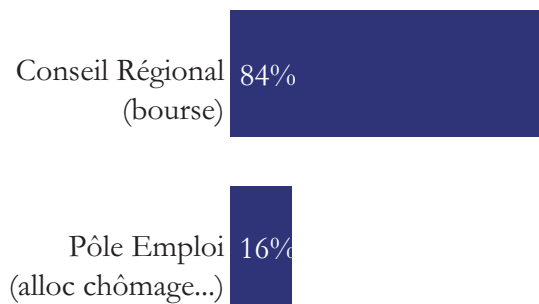
LA SITUATION DES ENQUÊTÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

La totalité des enquêtés avaient le statut d'élève ou d'étudiant pendant la formation.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

21% des enquêtés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne. Parmi eux, 84% percevaient une bourse du Conseil régional et 16% une allocation Pôle Emploi.



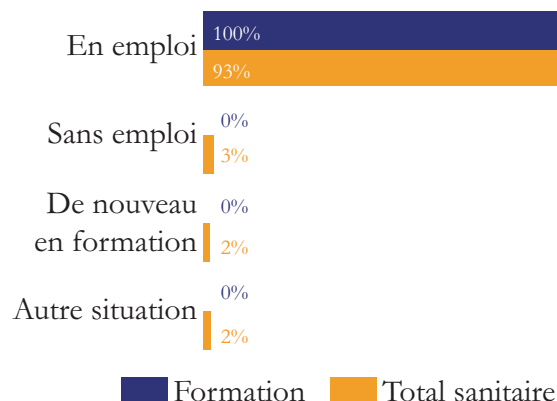


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Quelle était leur situation professionnelle ?

La totalité des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (63 personnes), soit 7 point de plus que l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires.

Cette part est identique à celle des sortants de 2013.

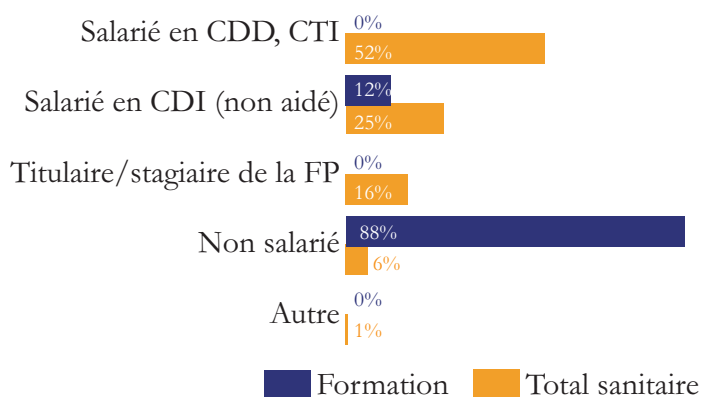


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

La totalité des enquêtés exerçaient le métier de masseur-kinésithérapeute.

Quel était leur statut professionnel ?



88% des enquêtés étaient non salariés (profession libérale, soit 61 personnes) *versus* 6% pour l'ensemble des formations sanitaires.

Les 12% restant étaient en CDI (*versus* 25%).

A noter que moins de 3% des enquêtés occupaient un emploi aidé.

Pour les masseurs-kinésithérapeutes qui exerçaient leur activité en libéral, 39% intervenaient dans un autre établissement, essentiellement en EHPAD (86% des personnes concernées).

Quel était le temps de travail ?

La totalité des enquêtés exerçaient leur activité à temps plein contre 92% pour l'ensemble des formations sanitaires.

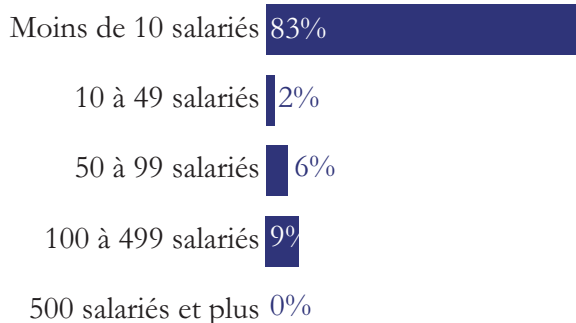


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?

90% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un cabinet libéral, les autres intervenant en établissements hospitaliers ou autres établissements de soins, de prévention et de réadaptation ou de rééducation fonctionnelle.

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?

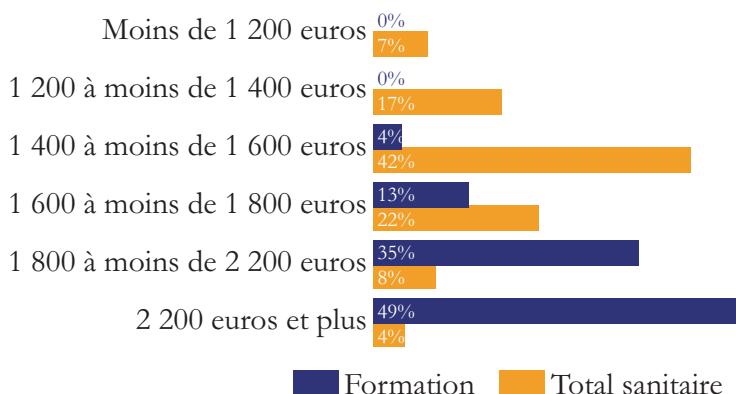


83% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de moins de 10 salariés (à rapprocher de l'exercice libéral en cabinet).

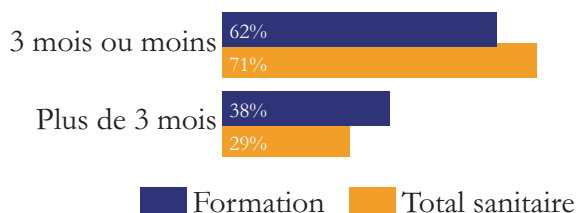
Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

84% des enquêtés déclaraient gagner plus de 1 800 euros nets mensuels (contre 12% sur cette tranche pour l'ensemble des formations sanitaires). A noter la sur-représentation sur les tranches de salaire supérieures et l'absence sur les tranches inférieures.

Le salaire net mensuel moyen est de 2 148 €, supérieur de 38% à celui perçu par l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires (1 555 €). Il est à mettre en relation avec l'exercice libéral qui offre des revenus plus conséquents.



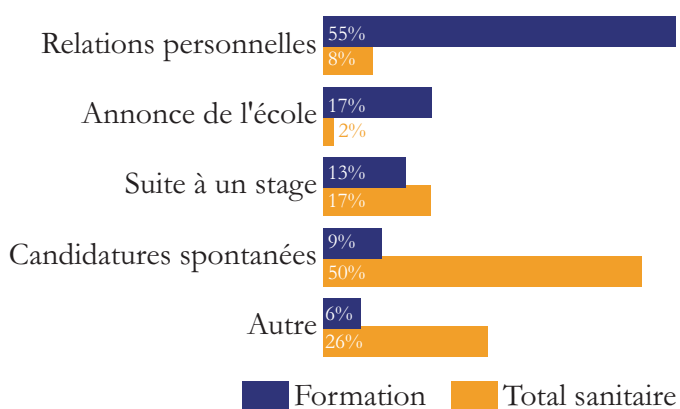
Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



62% des enquêtés ont obtenu leur emploi au maximum 3 mois après leur sortie de formation, part inférieure de 9 points à celle de l'ensemble des formations sanitaires.

Les relations personnelles sont le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (55% des diplômés contre 8% pour l'ensemble des formations sanitaires), devant l'annonce de l'école (17% versus 2%) et le stage (13% contre 17%).

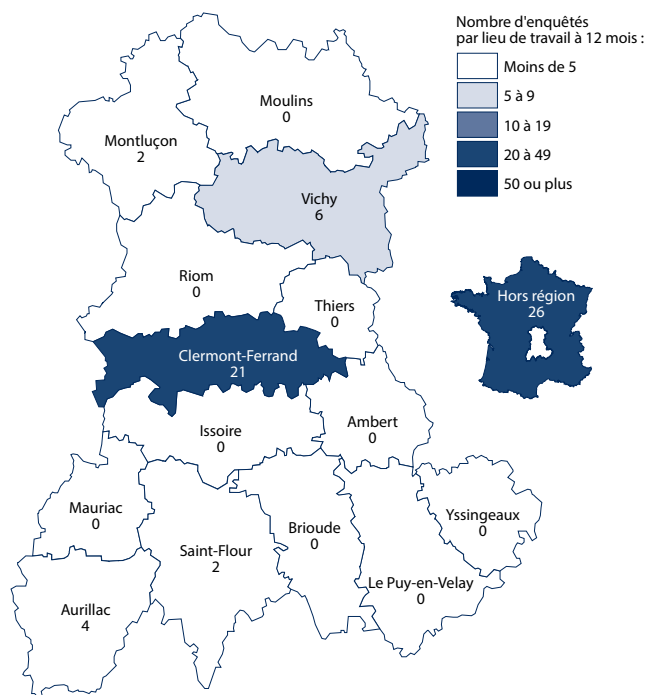
Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?





LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

Quel était le lieu de travail ?



58% des enquêtés travaillaient en région, 35% sur le COTEF de Clermont-Ferrand et 10% sur le territoire de Vichy.

En moyenne, 42% des diplômés (26 au total) travaillaient hors région 12 mois après leur sortie. Seules 2 personnes travaillant hors région exercent en Rhône-Alpes.

Avaient-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

54% des enquêtés, en emploi 12 mois après leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (contre 38% pour l'ensemble des formations sanitaires).

Le poste occupé était, pour 57% d'entre eux, de même nature que celui occupé à 12 mois.

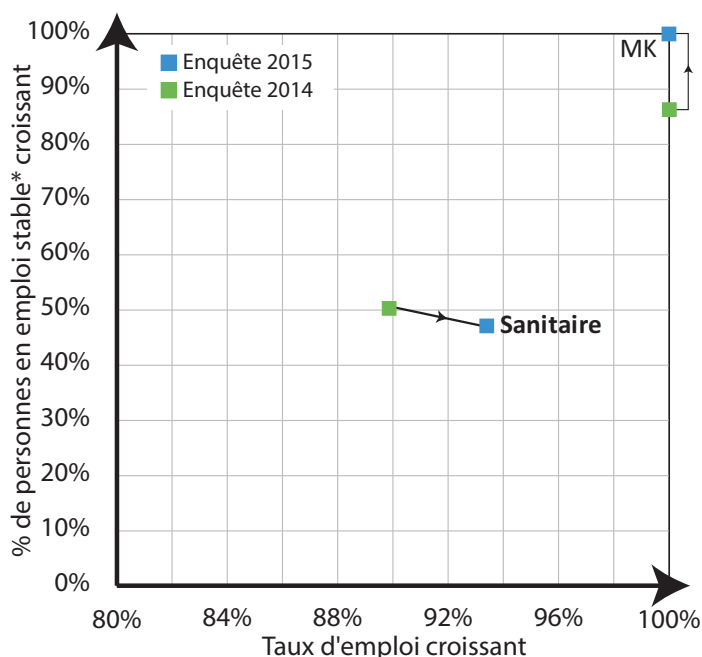


SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

Les indicateurs d'emploi pour les diplômés masseurs-kinésithérapeutes sont éloignés des indicateurs moyens toutes formations sanitaires confondues.

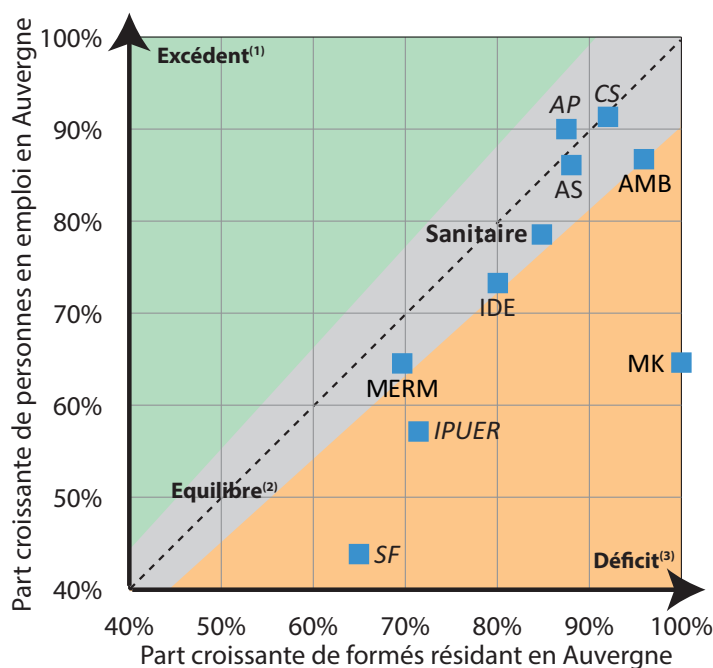
Leur situation s'améliore entre sortants de 2013 et diplômés de 2014 (enquête 2015) : le taux d'emploi* reste constant à 100% et la part d'emploi stable augmente de 14 points.



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour la région, le solde de masseurs-kinésithérapeutes est déficitaire. Ainsi, les formés étaient à 88% des résidents auvergnats et 56% d'entre eux sont restés pour travailler en Auvergne.

La situation est plus favorable que la moyenne toutes formations sanitaires confondues (solde négatif).



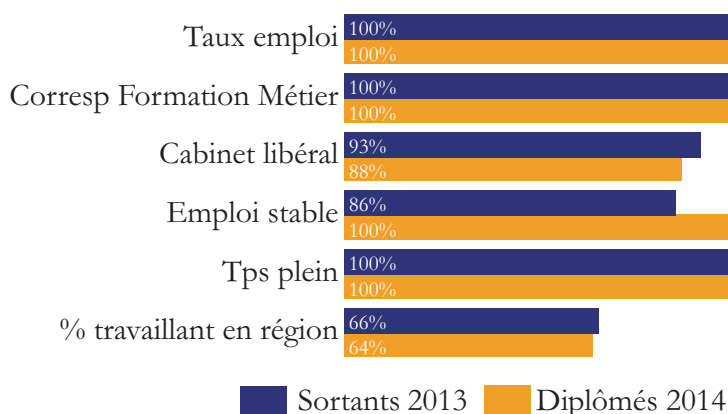
(1): plus de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (2): autant de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (3): moins de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées

Comparatif de la situation à 12 mois* des sortants de 2013 et diplômés de 2014

La situation des masseurs-kinésithérapeutes est stable sur le marché du travail entre sortants de 2013 et diplômés de 2014.

Ainsi, les indicateurs suivants n'enregistrent aucune évolution : taux d'emploi, % de diplômés exerçant le métier de MK, part du temps plein.

Les cabinets libéraux enregistrent une diminution de leur poids de 5 points, de même que de la part de diplômés travaillant en région (-2 points). La part de l'emploi stable augmente de 14 points.



* Comparatif effectué sur la base des répondants redressée pour les 2 vagues d'enquête. La comparaison porte sur des sortants pour 2013 (diplômés ou non) et pour des diplômés en 2014. A noter que la totalité des sortants de 2013 avaient obtenu leur diplôme.

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

GLOSSAIRE

APEMK : année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

FP : Fonction Publique

MK : Masseur-kinésithérapeute

PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé, conduit les étudiants aux 4 filières médicales, médecine, dentaire (odontologie), pharmacie ou maïeutique (sage-femme) au terme d'un concours



▶ **Contact : CARIF OREF Auvergne**
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>
<http://www.pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

